



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Exonération fiscale et taux réduit

DGI

Offre :

Exonération de l'IR suivie d'un taux spécifique pour les entreprises qui exercent leurs activités dans les zones d'accélération industrielle

Objet :

Exonération de l'IR suivie d'un taux spécifique pour les entreprises qui exercent leurs activités dans les zones d'accélération industrielle

Eligibilité : TPE/ PME / personnes physiques

Descriptif :

Exonération de l'IR durant les 5 premiers exercices à compter de la date de début d'exploitation puis imposition à l'IR au taux spécifique de 20 % pour les entreprises qui exercent leurs activités dans les zones d'accélération industrielle

Condition :

Les entreprises qui exercent leurs activités dans les zones d'accélération industrielle

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité Exploitation, Développement/ Croissance et Autres

Finalité :

Investissement

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr